



SERVICE D'INFORMATION JURIDIQUE

SMACL Assurances, à l'écoute de ses assurés, met en place un **service d'information juridique** ayant vocation à apporter réponse à toutes vos interrogations dans le cadre de vos fonctions d'élus.

Domaines de droit :

MARCHÉS PUBLICS

- La préparation du marché public
- L'exécution du marché public
- Le contentieux

GESTION DE LA COLLECTIVITÉ

- Les réunions du conseil municipal
- Les élections
- L'intercommunalité

RELATIONS AVEC LES USAGERS

- La sécurité :
 - les pouvoirs de police du maire ;
 - la police municipale ;
 - l'état civil et les documents administratifs.

ENSEIGNEMENT

- La vie scolaire
- Le périscolaire
- La responsabilité

URBANISME ET ENVIRONNEMENT

- L'urbanisme
- L'environnement :
 - la protection de l'environnement ;
 - la gestion des déchets ;
 - l'assainissement.

CONTENTIEUX

- Les juridictions administratives :
 - les voies de recours ;
 - le tribunal administratif ;
 - les recours préalables ;
 - la responsabilité des élus.

FONCTION PUBLIQUE

- Le fonctionnaire titulaire :
 - les droits et obligations du fonctionnaire ;
 - les congés dans la fonction publique ;
 - l'accident de service ou la maladie professionnelle dans la fonction publique ;
 - les positions administratives ;
 - la contestation d'une décision.
- L'agent non titulaire ou contractuel :
 - les droits et obligations de l'agent non titulaire ;
 - la rupture du contrat d'un agent non titulaire.
- La retraite du fonctionnaire titulaire
- La retraite de l'agent non titulaire

Ce service vous apporte :

- > une assistance au quotidien et un gain de temps dans la recherche d'informations ;
- > la possibilité de recevoir un courrier type suite à l'appel téléphonique ;
- > la fiabilité et la pertinence des informations délivrées quelle que soit l'évolution du droit ;
- > des réponses simples, immédiates et traitées en toute confidentialité ;
- > un accès à des juristes experts qualifiés et formés en permanence.

SOURCES D'INFORMATIONS JURIDIQUES

Pour garantir la livraison d'une information juridique de qualité, les juristes qualifiés ont accès aux sources d'informations suivantes :

- > **base de données métiers** (droit professionnel et privé) comportant plus de 2 500 fiches de synthèse interactives régulièrement enrichies et mises à jour par des conseillers juristes, via un process très structuré en interne ;
- > **bibliothèque multimédia** composée d'abonnements multipostes (éditions législatives, Dalloz, etc.), d'accès à une sélection contrôlée de sites juridiques et d'informations accessibles via Internet pour une meilleure efficacité ;
- > **publications spécialisées** essentiellement utilisées pour la veille juridique et la mise à jour de la base de connaissances.

Les juristes bénéficient d'une formation continue dans différents domaines de spécialisation tout au long de l'année.

INFORMATION JURIDIQUE PAR TÉLÉPHONE

Bénéficiaire de l'information juridique par téléphone les assurés ayant souscrit, auprès de SMACL Assurances, le **contrat Sécurité élus** (contrat de protection des élus).

Par bénéficiaire on entend l'élu désigné au contrat.

TRAITEMENT DES APPELS TÉLÉPHONIQUE :

SMACL Assurances s'engage à :

- valider l'accès au service (via le numéro d'assuré et la validité du contrat) ;
- créer un dossier par le juriste ;
- consigner la question et la réponse apportée ;
- rechercher l'information et rappeler l'assuré si nécessaire ;
- envoyer des documents types.

SMACL Assurances met à la disposition de ses assurés sa base documentaire de courriers types. Ces documents sont envoyés par messagerie à l'issue de l'appel avec le juriste.

Un appel peut donner lieu à la création de plusieurs dossiers, notamment lorsque les questions/thèmes sont différentes. Un dossier est clos lorsque l'information est apportée. En cas de rappel d'un assuré sur un dossier clos (nouvelles questions, etc.), un nouveau dossier est ouvert. Le dossier fait l'objet d'une consignation, synthèse de l'entretien entre le juriste et l'assuré. Cette synthèse comprend l'exposé des faits présentés oralement, les réponses apportées oralement et, si nécessaire, les éléments de fonds documentaire indiqués par le juriste au regard des éléments fournis. Ces éléments serviront à alimenter les bases de données métiers.

CAS D'EXCLUSIONS DE LA PRESTATION

Le service d'information juridique exclut :

- tout conseil tel que défini à l'article 54 de la loi n° 71-1130 du 31 décembre 1971 ;
- toute consultation juridique personnalisée ou tout examen de cas particuliers ;
- toute étude ou réponse écrite ;
- toute prise en charge de frais de rémunération de services ou de garanties, de même que toute avance de fonds ;
- concernant le domaine particulier des renseignements financiers, toute étude comparative sur la qualité des contrats, services, taux pratiqués par les établissements financiers, et toute prestation ou exposé préférentiel d'un produit particulier par rapport à un autre.

Les informations délivrées par le service d'information juridique ne peuvent aucunement se substituer aux intervenants habituels que sont les conseillers juridiques tels que les avocats.

DISPONIBILITÉS DU SERVICE

Par téléphone

Le service d'information juridique par téléphone est assuré du lundi au vendredi de 8 h à 19 h sans interruption et le samedi de 8 h à 12 h, hors fermetures exceptionnelles.

 **N°Cristal 09 86 03 04 06**

APPEL NON SURTAXE

[smacl.fr](https://www.smacl.fr)



05 49 32 56 56 (prix d'un appel local)

SMACL ASSURANCES - Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes régie par le Code des assurances.
RCS Niort n° 301 309 605. Siège social : 141, avenue Salvador-Allende - CS 20000 - 79031 NIORT CEDEX 9.



07/2023 - Conception : Direction développement et communication SMACL Assurances.

